



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 NOVEMBRE 2017 – 20h30

COMPTE-RENDU

ORDRE DU JOUR

- FINANCES : Décision Modificative n°3
- FINANCES : Admission en non-valeur
- FINANCES : Versement d'un fonds de concours au SIEML
- ASSURANCES : Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques statutaires »
- PERSONNEL : Mise en place du RIFSEEP
- PERSONNEL : Accord de principe sur le dispositif « Argent de poche »
- RECENSEMENT DE LA POPULATION : Rémunération des agents recenseurs
- URBANISME : Redevance d'occupation du domaine public
- BÂTIMENTS : Construction des vestiaires – Désignation de l'entreprise intervenant sur le lot Peinture
- ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Rapport annuel 2016

Présents : Laïd AOUDJ, Régine BRICHET, Claire GAUDRON, David LAGLEYZE, Jacques LEBRUN, Robert MARION, Emmanuel NOZAY, Marie-Madeleine PARENTEAU, Véronique PICHEREAU, Delphine RIPOCHE, Anne ROMÉ, Henri SAULGRAIN, Nathalie TURCAS

Excusés : Monique CHANET (pouvoir à Laïd AOUDJ), Céline FOURREAU (pouvoir à Régine BRICHET), Marie GAUTREAU (pouvoir à Delphine RIPOCHE), Frédéric LEBRUN (pouvoir à Emmanuel NOZAY), Sébastien PERROTIN (pouvoir à David LAGLEYZE), Cédric TECHER (pouvoir à Jacques LEBRUN)

<i>Relevé synthétique des sujets à traiter</i>	<i>Décisions</i>
<ul style="list-style-type: none">• Approbation du compte-rendu précédent• Désignation du secrétaire de séance <p style="text-align: center;">ORDRE DU JOUR</p> <p><u>1) FINANCES : Décision Modificative n°3 (JG)</u></p> <ul style="list-style-type: none">○ <u>Situation du Chapitre 012 (Charges de Personnel) :</u><ul style="list-style-type: none">■ Consommation ordinaire : 83 %■ Consommation réelle : 94 %■ Retard de 35 700 €■ Nécessité d'une DM pour la paie de novembre○ <u>Éléments d'explication :</u><ul style="list-style-type: none">■ Remplacement de Marie-Claude BOISSONNET (en arrêt depuis 9 mois)■ Remplacement de Laureen LEBRETON (arrêt de 4 mois)■ Remplacement d'Eric AUBRY (arrêt de 8-9 mois)	<ul style="list-style-type: none">○ Approuvé à l'unanimité○ Robert MARION est désigné secrétaire de séance

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Régularisation des versements à Marie-Claude BOISSONNET (passage de maladie ordinaire à maladie professionnelle) ➤ Versement de l'allocation au retour à l'emploi (ARE) pour Cécile METIVIER ➤ Versement de l'allocation au retour à l'emploi (ARE) pour Aline BOURASSÉ <p>○ <u>Proposition :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Chapitre 012 : + 50 000 € ➤ Versement à la section d'investissement (023) : - 50 000 € ➤ Versement de la section de fonctionnement (021) : - 50 000 € ➤ Autres agencements et aménagement – Cimetière (2128 – OP 96) : - 50 000 € <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter cette décision modificative.</i></p>	<p>○ Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>2) FINANCES : Admission en non-valeur (JG)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Définition</u> : recettes pour lesquelles le recouvrement réalisé par le Trésor Public s'est révélé infructueux ➤ <u>Cause</u> : poursuites sans effet ou seuil minimal de poursuite non atteint ➤ <u>Nature des créances</u> : facturation du restaurant scolaire (2012-2016) ➤ <u>Montant</u> : 383,09 € <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour admettre en non-valeur ces recettes non perçues.</i></p>	<p>○ Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>3) FINANCES : Versement d'un fonds de concours au SIEML (JL)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Versement pour les dépannages du 01/09/2016 au 31/08/2017 ➤ Dépannage effectué le 09/12/2016 pour 331,28 € ➤ Prise en charge par le SIEML de 25% de la dépense et par la Commune de 75%, soit 248,46 € <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le versement de ce fonds de concours au SIEML.</i></p>	<p>○ Adopté à l'unanimité</p>
<p><u>4) ASSURANCES : Adhésion au contrat d'assurance groupe « Risques statutaires » (JL)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Adhésion pour la période du 01/01/2018 au 31/12/2020 	

<ul style="list-style-type: none"> ➤ Consultation organisée par le Centre de Gestion : la compagnie ETHIAS a été retenue ➤ Couverture pour l'ensemble des arrêts de travail ➤ Franchise de 30 jours cumulés pour la maladie ordinaire et 10 jours pour les accidents du travail et maladie professionnelle ➤ Taux de cotisation : <ul style="list-style-type: none"> ○ CNRACL : 4,40 % ○ IRCANTEC : 1,15 % ➤ Base de cotisation : traitement indiciaire, supplément familial de traitement, NBI (+ charges patronales pour leur couverture : <u>à préciser</u>) <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver l'adhésion et permettre à Mme le Maire de signer la convention avec le Centre de Gestion.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopté à l'unanimité avec la couverture des charges patronales
<p><u>5) PERSONNEL : Mise en place du RIFSEEP (RB)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Le Comité Technique a rendu son avis le 16 octobre : <ul style="list-style-type: none"> ○ Favorable pour le collège des représentants des collectivités ○ Partagé pour le collège des représentants des personnels ➤ Il s'agit d'une délibération de fond identique à la délibération de principe actée précédemment <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour mettre en place le dispositif du RIFSEEP.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopté à l'unanimité
<p><u>6) PERSONNEL : Accord de principe sur le dispositif « Argent de poche » (JL)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Présentation du dispositif en cours de séance par Jacques ➤ Délibération de principe avant la prise d'une délibération définitive <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le principe de mise en place du dispositif « Argent de poche ».</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Expérience menée par la Commune de Châteauneuf-sur-Sarthe ○ Mise à disposition des équipements de protection individuels (EPI) à vérifier ○ Agents communaux concernés en tant tuteurs : les 3 agents techniques ○ Jacques prendra contact avec la DDCS pour valider le contenu du diaporama et les diverses questions qui se posent (EPI, ...) ○ Adopté à l'unanimité

<p><u>7) RECENSEMENT DE LA POPULATION : Rémunération des agents recenseurs (DR)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Proposition des adjoints : appliquer aux tarifs fixés en 2013 l'évolution de la valeur du SMIC entre 2012 et 2017 (+5,8%) ▪ Tarifs proposés par document rempli : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bulletin individuel : 1,82 € ○ Feuille logement : 1,20 € ▪ Remboursement des frais de déplacement proposé : identique à 2013, soit 50 € par agent recenseur <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver les modalités de rémunération des agents recenseurs.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopté à l'unanimité
<p><u>8) URBANISME : Redevance d'occupation du domaine public (DR)</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Redevance qui concerne les bâtiments qui font l'objet d'une isolation par l'extérieur sur le domaine public ▪ Conventions individuelles qui réglementent l'occupation ▪ Tarif proposé à 1€ / m² / an ▪ Tarif minimum de 15€ pour une période de 5 ans <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour adopter le tarif de cette redevance.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Une personne du hameau du Pont des Boires a réalisé une isolation par l'extérieur de son bâtiment, occupant le domaine public. ○ On peut refuser ou mettre un terme à la convention au titre de l'intérêt général. ○ Adopté à l'unanimité
<p><u>9) BÂTIMENTS – Construction des vestiaires : Désignation de l'entreprise intervenant sur le lot Peinture</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Parmi les 2 offres reçues, celles de l'entreprise BASSET de Tiercé est la plus intéressante ▪ Le devis s'élève à 4 790,87 € HT pour une estimation fixée à 4 200 € par le Maître d'œuvre <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour désigner l'entreprise retenue pour ce lot.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopté à l'unanimité
<p><u>10) ASSAINISSEMENT COLLECTIF : Rapport annuel 2016</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Chiffres clés : <ul style="list-style-type: none"> ○ 2 % des m³ assujettis en plus entre 2014 et 2016 ○ Montant des travaux réalisés : 240 530 € HT 	

<ul style="list-style-type: none"> ○ Résultat exercice 2016 : + 60 000 € ○ Recettes de fonctionnement constituées à 60 % par les redevances ○ Dépenses de fonctionnement : 50% consacrées aux dotations aux amortissements (investissement) ○ Tarif 2016 : 2,56 € / m3 (tarif supérieur à la moyenne mais équipements aux normes) <p><i>Le Conseil Municipal doit délibérer pour approuver le rapport annuel 2016 de l'assainissement collectif.</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopté à l'unanimité
<p><u>11) ALTER : Désignation des représentants communaux à la Commission d'attribution des marchés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ Désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant ■ Proposition : <ul style="list-style-type: none"> ○ Régine BRICHET (titulaire) ○ Laïd AOUDJ (suppléant) 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Adopté à l'unanimité
<p><u>Questions diverses</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ■ URBANISME : Modification du PLU 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Compétence PLU assurée par la CCALS (Guillaume AUGEREAU) <p><u>Calendrier :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Fin d'année : définition des éléments importants, réglementations ○ Début d'année : lancement de la procédure ○ Enquête publique avant l'été <p><u>Éléments impondérables :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Zone tertiaire réduite à la face du rond-point ○ Pas d'accès routier transversal (voie de desserte et liaison douce) ○ Pas de connexion obligatoire de la voie de desserte avec le rond-point ○ Soulignement de la rue par des murs ○ Maintien de la vocation piétonne de l'allée du cimetière ○ Maintien du fossé ○ Zone jaune d'habitat avec une accroche bâtie au nord ○ Principe de continuité avec la coulée verte de la Roulière

<ul style="list-style-type: none"> ▶ BÂTIMENTS : Construction des vestiaires <ul style="list-style-type: none"> ○ Mission OPC ○ Informations complémentaires ▶ Boulangerie actuellement fermée ▶ Assainissement ▶ Réunions 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Problème dans l'élaboration initiale du CCAP qui n'intègre pas la mission OPC et auquel se réfère l'acte d'engagement. Il s'agit bien d'une mission particulière en dehors de la mission de base. ▶ Permis de construire modificatif : la commission accessibilité a porté un avis défavorable du fait des sanitaires PMR trop petits (erreur de plan par Loom) Le projet doit donc être représenté en commission. ▶ Comment la CCALS peut déclencher l'installation d'un boulanger ou d'un dépôt de pain (compétence communautaire du dernier commerce) ? Accord unanime de solliciter la CCALS sur ce sujet. La Commune a le potentiel pour faire vivre une boulangerie. Idée de mettre en œuvre par le CCAS un dépôt de pain ▶ Coût approximatif de la rénovation du réseau pluvial : 50 000 € ▶ Comité de ligne le 15/11 à 18h30 Recontacter Agnès pour l'organisation (vin d'honneur, ...) ▶ CAO assurances : présence de Régine ▶ Prochaine réunion CCAS : sondage pour le vendredi 8/12 à 18h00 ? (voir avec Marie)
---	--

Prochaines Réunions :

- 27/11/2017 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 04/12/2017 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h00)
- 18/12/2017 à 19h30 : Réunion d'Adjoints
- 08/01/2018 à 20h30 : Conseil Municipal (pot à 20h00)